



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 13/12/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à seize heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude MAES, 1^{ER} Vice-Président.**

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **07/12/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Francette JACQUES, Maguy FUMONT-SAMSON, Kénia MALADIN-NEBOT, Betty BESRY (en visioconférence), Joselaine GELABALE (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, Jacques MALADIN, Joel TOTO, Kylian ROMAIN (en visioconférence), Guy ACCIPÉ, Edmond LANCLAS (en visioconférence)

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mesdames, Maryse ETZOL, Géraldine BASTARAUD,
Messieurs François NAVIS, Charles, Rolly, Salif FABULAS

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Monsieur Camille PELAGE,

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 11 Pouvoir = 0 Absents = 5 Votants = 11

SECRETAIRE : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2023-12-13/ 19 : MISSION DE VACATION VISANT A REALISER UNE ETUDE SUR LA SITUATION ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ELEVAGE, L'ABATTAGE, LA DECOUPE, LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION DES BOVINS, OVINS, PORCS ET VOLAILLES A MARIE-GALANTE

Monsieur Jean-Claude MAES rappelle aux membres du Conseil communautaire que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Président de séance informe les membres de l'assemblée que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public
- Rémunération attachée à l'acte.

La Communauté de Communes de Marie-Galante a inscrit dans sa stratégie de développement de la filière agricole à Marie-Galante, le projet de réouverture d'un outil d'abattage multi-filières visant à accompagner la relance de la filière élevage et satisfaire les besoins de l'île en viande traditionnelle.

Des avancées ont été réalisées dans le cadre de cette stratégie de redynamisation :

- Réalisation d'une étude de réhabilitation de l'abattoir fermé fin 2018 (SEM Patrimoniale - 2019)
- Création d'une SCIC composée d'éleveurs et de bouchers pour envisager l'exploitation de cet outil.

La CCMG et la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe ayant signé un accord de partenariat pour œuvrer ensemble sur des projets de développement, tel que celui de de la filière élevage, il appartient désormais de passer à une phase concrète de réalisation de ces derniers.

Dans ce contexte, la CCMG souhaite se faire accompagner afin de réaliser une étude complète intégrant l'ensemble des enjeux de cette filière d'une part, et d'autre part coordonner les acteurs associés (coopérative agricole, collectivités, SCIC, Chambre d'Agriculture etc.) autour de ce projet territorial.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer la situation et les perspectives d'évolution de l'élevage, l'abattage, la découpe, la transformation et la commercialisation des bovins/ ovins/ porcs/ volailles à Marie Galante.

Les objectifs spécifiques de cette mission sont les suivants :

- Analyser finement le contexte entourant la filière élevage marie-galantaise de l'amont à l'aval (situation actuelle du cheptel et perspectives de son développement, évaluation du marché de la viande, etc.) ;
- Dimensionner le cas échéant le futur équipement ainsi que les process mis en œuvre ;
- Envisager les différentes configurations possibles couplées avec l'abattoir (Ateliers de découpe et/ou transformation, espace vente etc..).

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'avoir recours à des vacances pour effectuer cette étude pour le compte de la communauté de communes de Marie Galante.

Cette mission sera réalisée sur la période du 01^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024, en 52 jours maximum. Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 70 € maximum, à raison de 8h00 par jour, dans la limite d'un budget global maximal de 28 900€.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention :

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le recrutement des vacataires afin de réaliser l'étude sur la situation et les perspectives d'évolution de l'élevage, l'abattage, la découpe, la transformation et la commercialisation des bovins, ovins, porcs et volailles à Marie-Galante,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER les conditions de rémunération des vacataires soit un coût global de 28 900 euros brut pour la mission,

ARTICLE 3 : D'AUTORISER madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2024,

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

28 DEC. 2023

28 DEC. 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,

La Présidente,

Dr Maryse ETZOL

